Image not found or type unknown

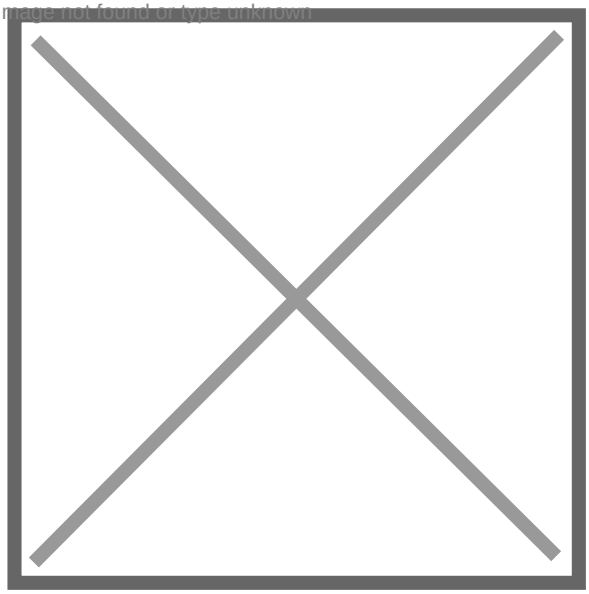

Responsabilité soirée bien arrosée

Par **fredbkk**, le **20/11/2015** à **15:29**

Bonjour,

Je suis le Président d’une association pour les passionnés du vin de Bourgogne, à ce titre j’organise une soirée dégustation. Ce que j’ai peur c’est que certains membres picolent un peu trop et qu’ils aient un accident sur le chemin du retour. En tant qu’organisateur, puis-je être tenu comme responsable ? Que faire pour me protéger ? Leur faire signer une lettre de décharge ?

Merci

Par **morobar**, le **20/11/2015** à **16:01**

Bonjour,
[citation]. En tant qu’organisateur, puis-je être tenu comme responsable ? [/citation]
Oui exactement comme le tenancier d'un bar.
[citation] Que faire pour me protéger ?[/citation]
Mettre en place le maximum de garde-fous.
[citation] Leur faire signer une lettre de décharge [/citation]
Sans valeur, non opposable aux tiers.
Peut-être, et encore, à l'individu lui-même.

Par **fredbkk**, le **20/11/2015** à **16:05**

De quel type de garde fou voulez-vous parler s'il vous plait ? merci

Par **morobar**, le **20/11/2015** à **16:36**

Il faut se donner les moyens de contrôler les consommations ou les "dégustations" par exemple.
Il faut rabâcher sans cesse, dès l'envoi des invitations, les dangers représentés par une consommation excessive.
Il ne faut pas hésiter à mettre des éthylotests à disposition.
C'est difficile, mais c'est la seule façon de s'exonérer de toute responsabilité en cas d'incident ultérieur, depuis la bagarre jusqu'à l'accident routier.

Par **fredbkk**, le **21/11/2015** à **04:13**

Un grand merci pour vos précieux conseils !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés